

ECOLE DES CADRES

Ligue de Bretagne

Aïkido F.F.A.B. – Aïkikaiï de France



Aïkido
F F A B

BZH

Ecole des Cadres

Nouvelle approche, nouvelle conception

1 - Répondre aux souhaits de la fédération

-> Lettre n° 15 de la commission nationale enseignants et examinateurs

2 - Nouvelle philosophie

-> Démarche active et autonomie

-> Passer de l'obligation à l'envie

3 - Nouvelle structuration

-> Cadre clair et défini : Document EDC BZH

But :

Permettre et faciliter l'engagement des enseignants dans leur progression, leur réflexions, leurs implications.

Nouveaux outils, nouvelle démarche

1 - Stages et modules

2 - Base documentaire via le site de la Ligue

3 - Éléments de réflexion via le site
*exemple : La bienveillance (Fanch)
l'aiki-taiso (Claude)*

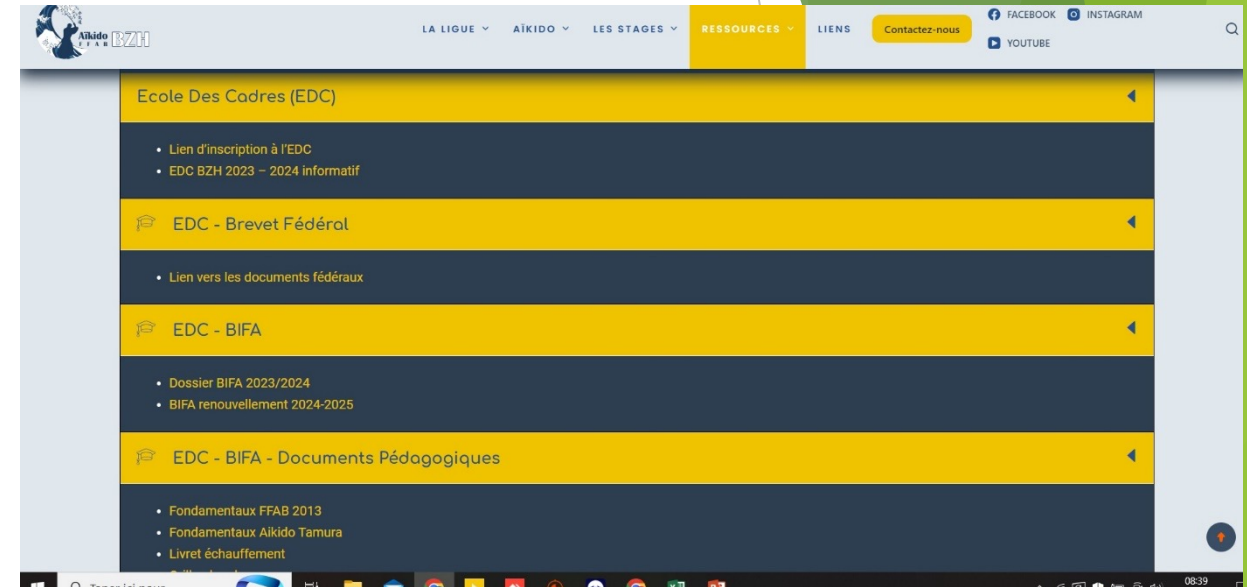
4 - Moyens humain d'accompagnement

Liste des tuteurs

Liste de formateurs

Inscrits à l'EDC

5 - Mode d'inscription à l'EDC annuel gage d'un engagement actif et volontaire





COMMISSION NATIONALE ENSEIGNANTS & EXAMINATEURS

Extrait du Feuilleton N°15

Septembre 2023.

SAISON 2023-2024 :

**Des PERSPECTIVES AMBITIEUSES POUR Les
ENSEIGNANTS ET EXAMINATEURS.**

*** NOTRE AMBITION POUR LA SAISON 2023-2024 :**

Renforcer encore davantage les liens avec les Enseignants.

- Notre priorité :

Mieux accompagner les Enseignants dans l'art de la transmission afin que, notamment, les passages de grades soient une belle expression de notre travail spécifique sachant que ce travail porte d'autant mieux ses fruits qu'il est recherché au quotidien dans les Dojo.

Avant propos

Placer les Enseignants au cœur des actions de leur ligue.

- Une participation active des Enseignants dans la vie de la ligue...

Les différentes manifestations, (stages Enseignants, Ecoles des cadres, préparation aux grades Dan) seront revisitées pour que les candidats soient à même d'exprimer la richesse de leur pratique, richesse qui sera le reflet d'une perception claire des Fondamentaux.

Pour cela, les Enseignants seront invités à participer eux-mêmes, et être complices de cette noble avancée pour le meilleur de notre Aïkido.

- ...Car leur rôle est primordial.

Les Enseignants seront particulièrement bien accueillis car leur rôle, bien entendu, est primordial : ce sont eux qui, en premier ressort, ont la lourde tâche de former les élèves qui seront les futurs candidats aux grades Dan.

Il convient donc que ce soit avec eux que les points essentiels soient abordés et approfondis, car c'est bien ainsi que, à travers notre recherche effectuée ensemble, notre spécificité sera perçue de plus en plus clairement et de mieux en mieux vécue.

Gandelain, le 17 septembre 2023.

Jacques Bonemaison

Responsable de la Commission Enseignants & Examineurs.

Ecole Des Cadres régionale

DEFINITION - OBJECTIFS

Définition :

L'Ecole des Cadres regroupe les actions de formations et de perfectionnements dans les domaines de l'enseignement et de l'encadrement d'un public ou d'une structure associative en lien avec la pratique de l'aïkido et disciplines associées.

C'est un « espace » d'échange et de transmission visant à l'acquisition et à la maîtrise des outils pédagogiques et administratifs pour l'enseignement et le développement de l'aïkido ainsi que l'évolution des personnes en charges de leur mise en œuvre.

Objectifs :

Sensibiliser, accompagner et former tous enseignants, dirigeants ou pratiquants dans les domaines touchant au fonctionnement d'un club aussi bien technique qu'administratif (gestion, promotion, communication) dans le but de :

- Permettre et faciliter l'avancement des pratiquants, enseignants et dirigeants (grades, diplômes, responsabilités)
- Maintenir à jour les compétences acquises.
- Partager les acquis de l'expérience
- Développer l'expertise des enseignants pour les rôles d'examineur, de tutorat et de formateur.

STRUCTURATION – MOYENS

Structuration :

Afin de répondre aux besoins à la fois récurrents et émergents des enseignants (et futurs enseignants) et mettre en œuvre les stratégies de formation de la Ligue de Bretagne d'Aïkido et Budo – Aïkikaiï de France, le BTR missionne la commission enseignement pour élaborer et structurer l'Ecole des Cadres.

Moyens :

Pour mener à bien les missions qui lui sont confiées, La commissions enseignement mettra en place des modules EDC (ou cycle de formation) qui pourront être rattachés aux stages organisés par la Ligue ou organisés indépendamment.

Dans tous les cas, les actions de formation développées au sein des modules EDC seront explicitement annoncés sur les supports ou documents diffusés.

Un programme EDC sera proposé en début de saison par la commission enseignement et le(s) ACT(s). Celui-ci sera validé par le BTR pour être présenté au CD de la Ligue en complément du calendrier de la saison.

PUBLICS CONCERNES - INSCRIPTION

Publics concernés :

Les candidats aux examens grades.

Les enseignants diplômés et futurs enseignants.

Les dirigeants de club, des Comités Départementaux et de la Ligue.

Tous pratiquants intéressés par les formations proposées pourront adresser une demande au président pour y participer en motivant leur démarche.

Inscription à l'Ecole des Cadres :

Tout enseignant, futur enseignant, candidat aux grades et bénévoles associatifs peut et est invité à s'inscrire chaque année à l'EDC de la Ligue.

Pour mémoire ; l'inscription à l'EDC est demandée par la fédération pour la demande d'attestation provisoire d'enseignement (AFPE) ainsi que les formations diplômantes (Bifa et BF).

Une cotisation forfaitaire pourra (ou pourrait) être demandée pour l'ensemble des actions de formation (hors stages) ou ponctuellement à titre exceptionnel.

L'inscription sera gratuite pour les pratiquants s'inscrivant aux formations Bifa et BF.

INTERVENANTS - ACCOMPAGNEMENT - TUTORAT

Intervenants :

Les intervenants doivent répondre aux critères fixés par le DOT, si son intervention tient du domaine de la technique, ou répondre à des compétences reconnues pour toutes autres interventions.

Les intervenants sont missionnés par le CD sur proposition du BTR ou du Département administration.

Leurs droits et devoirs ainsi que leur défraiement sont définis dans le DOT et le règlement financier.

Accompagnement – Tutorat :

Dans leur démarche de formation ou VAE les futurs candidats peuvent être amenés à avoir recours à un accompagnement ou un tutorat. La Ligue proposera aux futurs candidats une liste d'accompagnateurs et tuteurs mentionnant leur(s) domaine(s) de compétence ou d'habilitation.

MISSIONS – MISE EN ŒUVRE

Missions :

Le but des missions étant de permettre à tout pratiquant de progresser tant sur le plan technique que sur le plan pédagogique ou tout autre domaine de la vie associative.

Une mission s'attache à développer un domaine de compétence précis en s'appuyant sur l'approche* par compétence ou l'approche* par objectifs.

– * *On entend par approche une conception pédagogique. (Annexe 1)*

L'approche par compétence étant sans doute plus appropriée pour les domaines liés à la technique et l'approche par objectif plus en adéquation avec les domaines théoriques en lien avec l'enseignement ou la vie associative.

Une mission relative au domaine théorique ou pédagogique devra répondre à un but fixé et défini selon l'approche « Qualiopi » répondant aux 7 critères suivant :

- 1 – *Informers les publics*
- 2 – *Concevoir la formation*
- 3 – *Mettre en œuvre l'action de formation*
- 4 – *Mobiliser les moyens nécessaires*
- 5 – *Maîtriser les compétences des intervenants*
- 6 – *Effectuer une veille de son environnement*
- 7 – *Se faire évaluer pour s'améliorer*

Pour mettre en œuvre ses missions, l'EDC propose différents stages et modules

Stages EDC :

Un stage EDC est un stage répondant aux exigences fédérales en lien avec la préparation aux examens grades, à la formation des enseignants et futurs enseignants, à la formation des examinateurs, tuteurs et formateurs (encadrants).

Module EDC :

Un module EDC est une action complémentaire traitant d'une problématique spécifique ou ciblant un public spécifique.

Un module EDC se définit par les objectifs pédagogiques et les compétences visées, le public concerné, son contenu ou programme, la méthode (ou modalité) pédagogique, les pré-requis, les modalités d'évaluation et/ou de validation, l'encadrement, la durée et le coût le cas échéant.

NB : Seul les stages sont validants pour les passages de grade Dan et sont inscrits sur le passeport
Les modules feront quant à eux l'objet d'une attestation de présence et/ou de formation

Les stages et les modules se complètent pour couvrir l'ensemble des missions de la Ligue en terme de formations, progression technique et développement de l'aïkido

Stages et modules en lien avec la technicité

- Préparation aux grades
- Approfondissement des fondamentaux
- Formation continue des enseignants
- Modules spécifiques (préparation physique, aïki-taïso, etc.)

Stages et modules en lien avec l'enseignement

- Formation initiale Bifa et BF
- Formation continue des enseignants
- VAE
- Modules spécifiques (préparation physique, public spécifique, etc.)

Modules en lien avec l'encadrement et la vie associative

- Formation BF
- VAE.
- Modules spécifiques (gestion, promotion, communication, etc.)

VALIDATION DES ACQUIS – RETOUR D'EXPERIENCE

Validation des acquis :

Une attestation de suivi (de formation ou de participation) pourra être établi à l'issues d'un module ou d'un cycle de modules en fonction de son thème afin de rentrer dans une démarche de VAE.

Pour le Bifa, un certificat est remis par la fédération sur la demande du président de Ligue après la mise en situation du candidat. Il est valable un an, son renouvellement est soumis à conditions. Les présidents de club sont responsables et garants de la bonne conformité des enseignants aux sein de leur club.

Le BF est acquis une fois pour toute mais le maintien des savoirs et savoir-faire sont une nécessité et une obligation morale vis-à-vis des pratiquants.

Retour d'expérience ou d'action :

Toute mission fera l'objet d'un retour d'expérience par son responsable, incluant les évaluations des stagiaires concernant l'action mise en œuvre.

Programme annuel ou catalogue des formations

La commission enseignement est missionnée par le CD de la Ligue pour structurer avec cohérence la mise en place des modules (programme de formations ou d'actions EDC).

Le but est de proposer chaque année un cycle de formation (pluriannuel), complémentaire au stage technique ou à thème, d'en définir le mode de fonctionnement incluant leur financement. La clarification des différentes actions au sein de l'EDC permettra d'identifier les stages validants techniques, les stages et modules validants pédagogiques et les stages concernant la formation continue des enseignants et dirigeants.

Pour mémoire : sont appelés stages les actions de perfectionnement technique en lien avec les passages de grades et les formations diplômantes ou d'expertise, sont appelés modules les actions n'entrant pas dans le cadre défini précédemment.

Objectif :

Mettre en place un « catalogue » de modules (6 /8 par saison). Celui-ci sera étoffé progressivement au fil du temps.

La mise en place des modules pourra au final se faire de 3 façons :

- 1 – choix du CD sur proposition du BTR.
- 2 – Sur la demande d'un Codep.
- 3 – Par le biais d'une demande (par inscription) des pratiquants.

- Un nombre d'inscriptions minimum par action sera déterminé pour étudier la faisabilité de l'action et sa mise en place.

Ces trois possibilités seront mises en place pour la saison 2024-2025.

Cohérence des actions

Chaque action comportera un processus commun de par une fiche action type (*Annexe 2*) mais également dans la prise de note, compte rendu, questionnaire de satisfaction (*Annexe 3*), attestation, ...

Présentation d'une fiche d'action (Annexe 2)

Chaque action est référencée et comporte la dénomination de l'action

Chaque fiche mentionnera :

- Sur sa gauche, les infos générales : Public(s) visés, prérequis, date(s) lieu(x), durée et horaire, encadrement, tarification, contact, type de validation*, option : temps de mise en place, nombre minimum et maximum de participants.
- Sur la droite, les objectifs pédagogiques, les compétences visées, le programme, modalités pédagogiques, modalités de suivi de l'action, modalité d'évaluation de l'action.

**La mention ou sigle permettant de savoir si le module est validant pour une formation (BF, Bifa) ou renouvellement Bifa, VAE, etc. Précision : seuls les stages techniques sont validant pour les passages de grades.*

Intégration des modules dans le calendrier régional ou départemental

Les modules sont une action de ligue, ils peuvent être mis en place soit en action indépendante (en présentiel ou en distanciel) soit s'insérer lors d'un stage organisé par la ligue ou par un Codep.

Dans tous les cas les deux actions (stage et module) sont indépendantes mais peuvent être organisées de façon complémentaire autour d'une même action/thème.

4 cas de figure peuvent se présenter :

1^{er} cas de figure : Action indépendante.

Le module est organisé par la ligue en s'appuyant sur une commission/un ACT.

L'action mise en place devra répondre aux critères financiers établis par le CD.

2^{ème} cas de figure : insertion lors d'un stage de ligue.

La ligue étant maître d'œuvre pour ces deux actions elle peut optimiser leur organisation en missionnant un intervenant stage sur un module. L'ensemble des coûts est pris en charge par la ligue.

Le coût du module peut être inclus dans le coût du stage ou pas (les pratiquants inscrits en seront préalablement informés).

3^{ème} cas de figure : Le module s'insère dans un stage d'un Codep

Le module est mis en place à la demande du Codep ou tout au moins avec son accord.

Les frais des intervenants du module (déplacement et restauration) seront pris en charge par la ligue.
(proposition)

Si un tarif pour prendre part au module est défini, les rentrées seront également pour la ligue.

Précision : Si un pratiquant souhaite prendre part aux 2 actions il devra régler sa participation aux deux actions.

4^{ème} cas de figure : Le module est mis en place suite à un nombre d'inscrits suffisant.

La ligue élabore un projet d'action (lieu, date, coût, etc).

L'action mise en place devra répondre aux critères financiers établis par le CD.

ELABORATION DES FICHES ACTIONS

Propositions d'actions pour la saison 2023-2024

Les commissions seront sollicitées pour travailler sur des projets d'actions (modules) spécifiques à leurs champs de compétence pour intégrer le programme EDC de la Ligue pour les saisons futures.

Une réunion (en distanciel) présentera les possibilités offertes aux Codeps pour l'accueil de module dans leurs actions départementales.

Ref : M



Module 3 - Module formation continue / pédagogique

- Structurer une action pédagogique en y intégrant les fondamentaux de l'aïkido.

Public :

Enseignants
Futurs enseignants

Pré-requis :

Aucun

Dates et Lieux :

Samedi 14 octobre
MORLAIX

Durée :

3 heures
9h00 / 12h00

Encadrement / Intervenant :

Commission enseignement
ACT : Claude Jacob

Tarif :

Forfait EDC

Module validant

Bifa – renouvellement
BF
VAE

Contact / Responsable :

Serge Pouliquen
ACT : Claude Jacob

Option

Délai de mise en place
3 mois
Nombre minimum/maximum
6 personnes / 10 personnes

Objectifs pédagogiques :

Se familiariser avec une fiche de cours
Etablir les objectifs et sous-objectifs
Prendre en compte les spécificités d'un public

Compétences visées :

Fixer les objectifs et sous-objectifs d'un cours (aïki-taïso)
Intégrer les fondamentaux de l'aïkido
Structurer le déroulement d'une séance
Structurer un cycle de séances

Programme :

09h00 : Présentation du module
09h30 : Comprendre la structuration d'un cours
10h00 : Etablir le déroulé d'une séance (aïki-taïso)
10h30 : Echange et mise en situation avec les participants
11h30 : Bilan de l'action / Synthèse
12h50 : Evaluation de l'action

Modalités pédagogiques :

Pédagogie active basée sur l'alternance d'apports
théoriques et pratiques. (Structuration d'un programme,
mise en situation, observation, échange, discussion)

Modalités permettant le suivi de l'action / validation des acquis :

Feuilles d'émargement

Modalités d'évaluation de la formation :

Questionnaire d'évaluation final
Attestation de participation pour chaque participant